



N° 16-26
CONVENTION AVEC LA CCIC POUR
LES TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE
ST ROMAIN DE JALIONAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 30 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à TIGINIEU JAMEYZIEU, le 12 octobre de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 60 / Votants : 63

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (19)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOSCH Jean-Marie est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND réalise, dans le cadre de la mise en sécurité des agents et du respect des conditions de travail, des travaux d'implantation de locaux modulaires à la déchèterie de Saint-Romain de Jalionas, pour les locaux des gardiens de la déchèterie.

Le montant total des travaux est estimé à 14 352 € HT pour le bungalow.

Considérant l'adhésion de la CCIC, valant transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SMND, le comité syndical sollicite le versement d'une participation de 14 352€ correspondant au financement des travaux de la déchèterie de Saint-Romain de Jalionas.

- SOLLICITE le versement d'une participation aux travaux de Saint-Romain de Jalionas pour un montant de 14 352 euros pour le bungalow.
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses pièces annexes.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 12 octobre 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

